

N° de réf. : N08-119

Le 14 novembre 2008

Dispositifs de câblage n° 55

(remplace l'avis de certification Dispositifs de câblage n° 47, n° de réf. N07-019 daté du 3 mars 2007)

Voir la pièce jointe n° 1 pour les entrées en vigueur.

Appelez-nous dès aujourd'hui !

Nous pouvons vous aider à rester au fait des changements qui influent sur votre certification !
1-866-797-4272

Nous annonçons : la publication de la troisième édition de la norme UL 1449, Limiteurs de surtension/commutateurs de tension, datée du 29 septembre 2006

Voir la pièce jointe n° 2 pour les numéros de classe visés.

Qui est visé ?

Tous les fabricants de dispositifs de câblage munis de limiteurs de surtension/commutateurs de tension et certifiés pour les États-Unis. Cette modification ne touche pas les certifications pour le Canada.

Que devez vous faire ?

1. Le personnel de la Prestation de services de CSA International communiquera avec vous afin de vérifier la conformité à chaque révision qui s'applique à la conception de produits compris dans vos rapports de certification visés. Outre la mise à jour de vos certificats de conformité et de vos rapports de certification, des essais peuvent être requis pour assurer la conformité aux nouvelles exigences.
2. Veuillez nous faire parvenir votre réponse au plus tard 30 jours après avoir reçu la lettre de CSA International vous autorisant à procéder. Vous devez nous envoyer votre réponse d'ici les dates de demande indiquées dans la pièce jointe no 1 afin d'assurer la mise à jour complète de votre registre de certification d'ici les dates d'échéance correspondantes indiquées dans la pièce jointe no 1. Si des essais sont requis, nous vous informerons des échantillons dont nous aurons besoin.

Historique et justification :

Cet avis annonce la publication de la troisième édition de la norme UL 1449, Limiteurs de surtension/commutateurs de tension, datée du 29 septembre 2006.

Cet avis remplace l'avis de certification Dispositifs de câblage n° 47 émis le 3 mai 2007.

Les modifications apportées à la norme UL 1449 touchent les dispositifs de câblage à cordon, à fiche directement enfichable et raccordés en permanence dotés de limiteurs de surtension/commutateurs de tension.

Voir la pièce jointe n° 3 pour obtenir un sommaire des changements.

Vous souhaitez plus de renseignements techniques ?

Communiquez avec Ziggy Psarski
par téléphone au 416.747.4180, télécopieur au 416.747.4149
ou courriel au ziggy.psarski@csa-international.org

**Voir la pièce jointe n° 1
pour la date limite de
présentation des
demandes**

Si les modèles soumis ne sont pas conformes aux normes en vigueur, des dispositions doivent être prises pour les rendre conformes.

Si nous ne recevons pas de réponse concernant vos modèles présentement certifiés avant la date d'entrée en vigueur indiquée plus haut, nous annulerons la certification de ces produits.

Rendez-vous au www.csa-international.org
Cliquez sur Communiquez avec nous pour parcourir la liste de nos bureaux et partenaires
Rendez-vous au www.shopcsa.ca pour acheter une norme.



Pièce jointe n° 1

Entrée en vigueur

Nous annonçons la publication de la troisième édition de la norme UL 1449, Limiteurs de surtension/commutateurs de tension, datée du 29 septembre 2006.

Certification pour les États-Unis

1. Les clients peuvent, s'ils le désirent, soumettre une demande en tout temps en vue de faire évaluer leur appareillage selon les exigences de la nouvelle édition de la norme.
2. Les exigences entrent en vigueur le 29 septembre 2009 pour toute nouvelle certification.
3. Quant aux produits déjà certifiés en vertu de la deuxième édition de la norme UL 1449, la date d'entrée en vigueur est aussi le 29 septembre 2009. Les fabricants de produits certifiés en vertu de la norme actuelle qui désirent maintenir la certification de leurs produits doivent soumettre leur demande d'ici le 31 décembre 2008.
4. Les produits non conformes seront rayés de la liste de produits certifiés le 29 septembre 2009.

Pièce jointe n° 2

Classes visées :

Classe n° :

5842 81 : CORDONS AMOVIBLES - Divers - normes US

5842 85 : CORDONS AMOVIBLES - Boîte de rallonges à prises multiples - normes US

6211 81 : INTERRUPTEURS - Automatiques - minuteries - normes US

6224 81 : PRISES VOLEUSES - Certifiés selon les normes US

6228 81 : DISPOSITIFS DE CONNEXION DE FILS - Ensembles de bornes - normes US

6233 81 : PRISES DE COURANT - Fiches de branchement et fiches - normes US

Les produits uniques qui se trouvent dans d'autres classes de produits de dispositifs de câblage seront traités sur une base individuelle.

Pièce jointe n° 3

Historique et justification

Généralités : Les modifications comprennent la clarification, la restriction, l'allègement et le remplacement de certains essais antérieurs. Les essais ont été renommés et les numéros des sections ont été changés.

Le domaine d'application de la norme a été modifié afin de classer les limiteurs de surtension/commutateurs de tension sous les types 1 à 4.

Des nouvelles méthodes d'essai sont utilisées afin de déterminer la protection contre les surtensions nominales (VPR) qui s'appelait auparavant limite de tension mesurée.

Un nouvel essai de courant de décharge nominal (paragraphe 37.7) est appliqué aux limiteurs de surtension/commutateurs de tension de type 1 et 2 (raccordés en permanence) et de type 3 sur demande. Le fabricant précise le niveau de courant à utiliser.

L'essai du cycle de charge normale (paragraphe 37.8) est différent et ne s'applique dorénavant qu'aux limiteurs de surtension/commutateurs de tension de type 3 (à cordon et directement enfichables).

L'essai de tension de fonctionnement est nouveau (paragraphe 38).

Les limiteurs de surtension/commutateurs de tension composants tels que les varistances à oxyde métallique (MOV) et les tubes à décharge gazeuse (GDT) sont mis à l'essai selon leur utilisation finale.

Cette norme ne vise pas les supprimeurs de surtensions transitoires à cordon ou directement enfichables à utiliser avec de l'équipement médical. Un supprimeur muni d'une fiche de raccordement ou d'une prise surmoulée ou assemblée conçue pour une utilisation dans les hôpitaux doit porter les marques appropriées, conformément au paragraphe 64.23.

Des marquages importants visant les limiteurs de surtension/commutateurs de tension de type 3 ont été ajoutés conformément au paragraphe 64.2 : « MISE EN GARDE – Ne pas installer ce dispositif s'il n'y a pas au moins 10 mètres (30 pieds) ou plus de fil entre la prise de courant et le panneau d'entrée d'électricité », sauf si le limiteur de surtension/commutateur de tension de type 3 a été soumis à l'essai de courant de décharge nominal.

Article 34.7 : Une exception a été ajoutée en 2005 au courant de fuite des limiteurs de surtension/commutateurs de tension de type 3 (paragraphe 31 dans la modification du 9 février 2005 de la norme) selon laquelle l'essai doit être repris en polarité inverse si le produit est reconnu comme étant sensible aux changements brusques de polarité.

Article 39.2: Essai de courant de court-circuit nominal pour les limiteurs de surtension/commutateurs de tension de types 1 et 2 : Dans la modification du 9 février 2005 à la norme UL 1449, ce sujet a été abordé à l'article 37.3, alors que dans la troisième édition de la norme UL 1449, l'article visé a été remplacé par les articles 39.2 et 39.3.

Avant l'amendement à la deuxième édition de la norme UL 1449, si l'échantillon mis à l'essai était débranché de la source d'alimentation électrique ou que la température se stabilisait, l'essai était acceptable. Les niveaux de courant de court-circuit disponibles lors de ces essais ont été modifiés conformément aux tableaux 39.2 et 39.3. Voici la nouvelle exception :

Pour les dispositifs raccordés en permanence qui ne transportent pas le courant (au delà du courant de fuite), une des options suivantes ou une combinaison des options suivantes, doit être mise en œuvre et l'essai décrit au paragraphe 39.2.1 doit être repris :

- a) court-circuiter les composants commutateurs de tension munis de fils pleins qui ne s'ouvrent pas lors de l'essai;
- b) augmenter la tension d'essai au-dessus des valeurs décrites à l'article 39.1 jusqu'à ce que l'opération se produise; ou
- c) utiliser des composants limiteurs de tension non linéaires ayant une plus basse tension nominale (la tension maximale en service continu doit varier entre 60 et 80 % de la tension du système nominal) provenant du même fabricant et de la même famille de produits ayant une composition chimique identique. Mettre à l'essai le composant dont la tension nominale est inférieure sous la tension maximale précisée au paragraphe 39.1;
- d) Pour les limiteurs de surtension/commutateurs de tension de type commutation de tension, une surtension en forme d'onde combinée doit être appliquée à la source d'alimentation c.a. lorsque le niveau de tension peut mettre sous tension les limiteurs de surtension/commutateurs de tension. Par définition, l'essai décrit à l'article 39.2 ne s'applique pas aux dispositifs de type 3, sauf si le fabricant a l'intention d'utiliser ces dispositifs à moins de 10 mètres du panneau d'entrée d'électricité.

Article 39.4 (portait le numéro 37.4 dans la modification du 9 février 2005 apportée à la norme UL 1449). Pour les dispositifs raccordés en permanence, le courant de court-circuit limité disponible a été modifié le 9 février 2005, conformément au tableau 37.4, qui est maintenant le tableau 39.6. Il y a deux exemptions d'essai.

Article 64.18: Un suppresseur de surtension transitoire qui est doté d'un dispositif de sectionnement doit porter une marque visible après l'installation afin d'indiquer l'état de la protection du suppresseur après une surtension.

Dans la modification du 9 février 2005 apportée à la norme UL 1449, deux exceptions ont été ajoutées:

- Ce marquage n'est pas requis lorsqu'un limiteur de surtension/commutateur de tension doté d'un dispositif de sectionnement n'alimente pas la charge après une surtension.
- Le marquage indiqué ci-dessus peut être fourni dans les instructions etc. s'il n'y a pas suffisamment d'espace sur le dispositif pour y apposer le marquage.